

**J'ai le droit
à un logement
ou à un hébergement
(DALO / DAHO).**

**La préfecture
ne m'a rien proposé.**



Je peux écrire



au tribunal administratif

pour être logé ou hébergé.



Document écrit
en facile à lire
et à comprendre



Pourquoi j'écris au tribunal ?

J'ai demandé un logement (DALO)
ou un hébergement (DAHO)
à la commission de médiation.

La commission m'a écrit un courrier
pour me dire que c'est d'accord.



Mais après la préfecture
ne m'a pas proposé
de logement ou d'hébergement.



Je peux écrire au tribunal administratif
pour qu'il m'aide.



Je peux être aidé par un avocat
mais ce n'est pas obligatoire.



Quand j'écris au tribunal ?

Je regarde le courrier
de la commission de médiation.



Dans ce courrier, la commission
a donné un délai à la préfecture
pour me proposer un logement
ou un hébergement.



J'attends la fin de ce délai.

Si je n'ai pas reçu de proposition
de logement ou d'hébergement,
j'ai 4 mois au maximum
pour écrire au tribunal.



Qu'est-ce que j'envoie au tribunal ?

Je prépare une lettre :



- j'écris mon nom, prénom, adresse, téléphone,
- j'écris que je ne suis pas logé ou hébergé,
- j'explique ma situation.

Par exemple :



- je continue à dormir dans la rue,
 - nous sommes toujours trop nombreux dans mon logement,
 - je vis toujours dans un logement qui n'est pas adapté à mon handicap,
 - ...
- je signe ma lettre.

J'ajoute la photocopie du courrier de la commission de médiation.



Comment j'envoie ma lettre et ma photocopie ?

J'ai le choix entre 3 solutions :

- Je dépose ma lettre
et ma photocopie
à l'accueil du tribunal administratif.



- J'envoie ma lettre
et ma photocopie par courrier
au tribunal administratif.



- Je dépose ma lettre
et ma photocopie
par internet sur
<https://citoyens.telerecours.fr/>



Que fait le tribunal ?

Le tribunal me dit qu'il a reçu ma demande et qu'il l'examine.

Quelques mois plus tard, le tribunal prend sa décision et me l'envoie.

Si j'ai toujours le droit à un logement ou à un hébergement, le tribunal dit à la préfecture de me proposer un logement ou un hébergement.



Pour plus d'informations :

Je vais sur le site internet
de mon tribunal administratif



<https://www.conseil-etat.fr/#carte-jurisdiction>

Le Facile À Lire et à Comprendre
est une méthode qui rend les informations
accessibles à tous.

Document relu par l'atelier FALC
de l'ESAT ANRH Paris 13
en septembre 2024.

© Logo européen « Facile à lire » : Inclusion Europe.
Pictogrammes Freepik.